

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
Du 30 octobre 2023

Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/542

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité, de fermer l'avenue de la Gare à la circulation jusqu'à ce que des travaux soient effectués sur le réseau pluvial,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

L'avenue de la Gare sera fermée à la circulation jusqu'à nouvel ordre.  
L'accès riverain restera possible.

**Article 2 :**

Le balisage et la signalétique de sécurité seront mis en place, maintenus et retirés par les services techniques municipaux jusqu'à la date de début des travaux par une entreprise spécialisée.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.  
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 30 octobre 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

